



TREFFIEUX

Bulletin municipal

Janvier 2022

#05



Sommaire

EDITO

Par Didier BRUHAY, maire	p. 3
Mot de M. Yves DANIEL, député de la 6ème circonscription de Loire-Atlantique	p. 4

RETOUR SUR

Inauguration de l'Atelier Free'Son	p. 5
Cérémonie du 11 novembre	p. 5
"Fils de Chouans"	p. 5
Bonne retraite Colette	p. 5
Repas et colis des Aînés	p. 6
École La Hulotte : modification du sens de circulation du parking	p. 6
Record à battre !	p. 6
L'aviez-vous remarqué ?	p. 6

ECONOMIE

Food Truck : Le P'tit Bonheur	p. 7
Obélias : Paysan Meunier Boulanger Pâtissier	p. 7

UN JOUR, UNE HISTOIRE

Témoignage de René Philippot	p. 7
------------------------------------	------

ETAT CIVIL

Naissance	p. 10
-----------------	-------

PERMIS DE CONSTRUIRE

.....	p. 10
-------	-------

LE PETIT MOT DE KRISTELL

.....	p. 11
-------	-------

MUNICIPALITE

Conseil municipal du 13 septembre 2021	p. 12
Conseil municipal du 11 octobre 2021	p. 13
Conseil municipal du 8 novembre 2021	p. 15

ASSOCIATION

LUSTVI	p. 18
--------------	-------

INFOS PRATIQUES

.....	p. 19
-------	-------

ADMINISTRATIONS & SERVICES

.....	p. 23
-------	-------

JEUX

.....	p. 24
-------	-------

Édito

Chères Treffiolaises, Chers Treffiolais,

L'année 2020, ainsi que 2021 qui vient de s'achever, resteront historiques pour l'ensemble d'entre nous. Nous traversons tous une crise sans précédent dans notre aventure. Le virus a bouleversé notre quotidien ces deux dernières années, en particulier avec l'apparition des différents variants sur l'année écoulée. Aussi plus que jamais, les consignes sanitaires en vigueur doivent être impérativement respectées par chacun d'entre nous. La situation actuelle ne permettant pas la tenue de notre traditionnelle cérémonie de vœux, je tenais à m'adresser à vous tous qui rendez notre commune dynamique, accueillante et conviviale.

Si 2022 démarre dans l'incertitude, je peux vous assurer que l'ensemble des élus reste à votre écoute, que nos agents travaillent sans relâche pour assurer la continuité du service public, et plus particulièrement les services d'entretien, du périscolaire et de la restauration. Ils assurent quotidiennement leurs missions dans des conditions difficiles et changeantes.

À la même époque l'an passé, j'avais listé certains projets et notamment le projet d'extension de l'école publique. L'équipe municipale a travaillé pour le mener à bien. Malheureusement, ce complément d'équipement ne pourra pas être envisagé du fait du surcoût de plus de 40% par rapport à l'estimation initiale et au vu de la situation financière de la commune. Malgré cela, l'équipe municipale travaille pour trouver une solution qui permettra d'assurer l'éducation de nos enfants dans les meilleures conditions.

Concernant les autres projets du mandat, je reviendrai vers vous très prochainement pour vous en donner les évolutions.

Au seuil de cette nouvelle année, les élus et moi même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022, dans la solidarité et la bienveillance.

Je souhaite à ce propos remercier très sincèrement la personne qui a fait don de 3000€ à notre commune pour le projet de résidence sénior et qui souhaite rester anonyme.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Didier BRUHAY, maire

Mot de M. Yves DANTEL, député de la 6ème circonscription de Loire-Atlantique

L'année 2021 s'achève, comme 2020, sur cette crise sanitaire mondiale qui n'en finit pas. Heureusement, l'espoir est là : grâce au vaccin associé au maintien des gestes barrières. Les activités de tous ordres ont pu enfin reprendre. Si c'est le signe d'un retour progressif à une vie plus normale, plus sociale, plus humaine, il faut malgré tout rester vigilant.

En cette année 2021, je tiens à féliciter les nouveaux élus qui ont intégré les conseils départementaux et régionaux. Je regrette cependant un taux de participation trop faible lors de ces élections. Le droit de vote est l'acte démocratique le plus fort et le plus précieux. Nous avons donc le devoir de protéger collectivement notre démocratie. Par notre responsabilité d'élus, nous devons créer les conditions d'un débat constructif, riche de nos différences et divergences de points de vue. N'est-ce pas là le moyen de construire le compromis pour atteindre l'intérêt général et la préservation du bien commun ?

La 6ème circonscription de Loire-Atlantique, partagée entre « ruralité et urbanité », a la chance de compter sur des citoyens qui aiment leur territoire, les élus locaux, des associations engagées et des entreprises dynamiques qui contribuent à son attractivité. Malgré tout, on ne peut occulter le fait que durant cette année 2021 se sont accentuées certaines difficultés, notamment d'accès aux soins. La lutte contre la désertification médicale reste bien un des enjeux majeurs, évoqué régulièrement lors de mes rencontres avec de nombreux maires et élus municipaux de la circonscription. Première réponse à cette situation : des budgets sans précédent ont été débloqués par le gouvernement vers les structures de santé et médico-sociales. Ceci via le Ségur de la santé, en valorisant l'engagement des femmes et des hommes qui y travaillent. Cependant, de nouveaux efforts devront encore être consentis par d'autres réformes à venir pour une répartition plus équitable de l'offre de soins sur nos territoires.

Dans ma fonction de député, le travail n'a bien sûr pas manqué, à la fois à l'Assemblée nationale comme en circonscription. En plus de mes présences habituelles à l'Assemblée, se sont rajoutées de nombreuses visioconférences (commissions et auditions). Les débats et votes à l'Assemblée ont bien évidemment porté sur la nécessaire vigilance sanitaire, la protection des populations, sans oublier l'indispensable soutien apporté à notre économie, à nos entreprises, au bénéfice des salariés et de l'emploi. Pour n'en retenir que quelques-uns, les débats ont aussi porté sur des grands enjeux sociétaux comme le climat (Loi Climat et Résilience) ou encore la défense de la laïcité (Loi confortant le respect des principes de la République). A l'issue de ces débats, mon fil rouge reste toujours de voter au regard de l'intérêt général et de l'équilibre des 3 piliers du développement durable que sont le social, l'écologie et l'économie.

J'ai mis toute mon énergie et mon engagement depuis 4 ans à travailler et défendre des réformes nécessaires à notre pays, notamment au bénéfice des plus jeunes qui en sont l'avenir. Je reste profondément serein, confiant et enthousiaste pour le futur.

2022 sera l'année de nouvelles élections, présidentielle et législatives. Quels qu'en soient les résultats, d'importantes réformes resteront à mener, plus particulièrement pour les générations futures. Je pense notamment à la santé, au logement, à l'éducation, à l'agriculture, au grand âge et aux retraites. Face à la mondialisation, de nouveaux modèles économiques, sanitaires et climatiques sont à construire. Le premier défi à relever est indéniablement celui de la préservation de notre démocratie contre le repli sur soi, la crainte des autres et la haine, qui pourraient fragiliser durablement notre nation. Alors, faisons un véritable atout de nos différences pour construire, dans la paix, le vivre ensemble.

C'est le vœu que je formule avec Séverine Lenoble, ma suppléante, ainsi que nos collaboratrices, Dominique, Linda et Eléonore. Bonne année 2022 à toutes et tous !



Inauguration de l'Atelier Free'Son

La salle « Couteau-Suisse » de l'**Atelier Free'Son** a été inaugurée en présence de Monsieur le Maire, Didier Bruhay le 18 septembre. Ce fût l'occasion pour les personnes présentes de découvrir ce lieu ainsi que les nombreux services qu'il propose : Résidence (annuelle ou ponctuelle) / Conférence / Scène / Salle / Repas et d'autres à venir.

La salle a accueilli son premier concert le 27 novembre organisé par l'association ÔPYM.

Le 8 janvier 2022, l'Atelier reçoit Cris à Leads pour une présentation/recrutement.

Plus d'informations sur la page Facebook de @latelierfreeson ou sur le site internet : www.latelierfreeson.fr

Cérémonie du 11 Novembre

Cette année, pour la commémoration de l'armistice de 1918, les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants ont prononcé un discours, suivi ensuite par celui de Monsieur le Maire puis de la Marseillaise chantée par les personnes présentes.



Fils de chouans



Le mercredi 17 novembre, à l'occasion de la sortie du livre "*Fils de chouans*", les associations "Treffieux Histoire et Patrimoine" ainsi que "Histoire et Patrimoine du Pays de Châteaubriant" invitaient quiconque souhaitait venir rencontrer l'éditeur et les auteurs, ainsi qu'acheter l'ouvrage.

"*Fils de chouans*" est disponible en vente à l'épicerie Aux Trois Fiefs.



Bonne retraite Colette

Après plus de 13 ans à balayer et à frotter les surfaces de nos bâtiments municipaux, à encadrer les enfants à la cantine, Colette nous quitte pour une retraite bien méritée.

En effet, depuis le 1er avril 2008 et jusqu'au 31 décembre 2021, Colette a occupé le poste d'agent d'entretien et à cela s'est ajouté le poste d'animatrice périscolaire.

Tout le Conseil Municipal la remercie très chaleureusement pour son travail.



Repas des Aînés préparé par Aux Saveurs de Fanny
et dessert par Le Fournil de Treffieux



Repas et colis des Aînés

Le 9 décembre dernier aurait dû avoir lieu le repas des Aînés à la Salle du Temps Libre organisé par le CCAS de Treffieux. Malheureusement, au vu de la situation sanitaire liée au Covid-19, celui-ci fut annulé.

Le CCAS a toutefois tenu à livrer ce repas au domicile des personnes qui s'étaient inscrites.

Le colis pour les plus de 85 ans a été, lui aussi, distribué comme chaque année, aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer.

Le CCAS espère pouvoir organiser son prochain repas des Aînés au printemps 2022.



Colis des Aînés préparé par l'épicerie Aux Trois Fiefs qui a souhaité y participer financièrement

École La Hulotte : modification du sens de circulation du parking

Suite aux résultats positifs constatés depuis la rentrée scolaire 2021, nous allons poursuivre l'expérimentation du sens de circulation sur le parking de la mairie et de l'école publique.

Le sens de circulation évolue comme suit à compter du 3 janvier 2022 :

- entrée et sortie par la rue Pierre Gardé
- sortie uniquement par la rue de la Libération

Record à battre !



Le 1er octobre 2021, une carpe de 29,480 kilos a été pêchée dans l'étang de Gruellau par William de Brest. Arriverez-vous à battre ce record ?

L'aviez-vous remarqué ?

Les passerelles de Gruellau sont de nouveau ouvertes au public.

En effet, au début de l'été, un arrêté municipal avait interdit leur accès car elles étaient devenues trop dangereuses.

Les Amis de Gruellau ont fait appel à un prestataire en octobre afin de les réparer.

Vous pourrez désormais accéder aux îles lors de vos futures promenades.



Food Truck: Le P'tit Bonheur



Retrouvez dès le 6 janvier Mme Sucheyre et son "P'tit Bonheur" sur le parking de la salle du Temps Libre, de 16h à 18h.

Déjà installée depuis décembre, elle propose des galettes et autres petites gourmandises à la sortie des écoles avec des produits fait maison.

Présente un jeudi sur deux.

Obélias : Paysan Meunier Boulanger Pâtissier

Le 10 décembre, Lisa LE MOING et Gaylord BRAUD ont inauguré leur ferme au lieu dit La Vediais à Treffieux.

Ils proposent, en vente directe à la ferme le vendredi soir, de 17h à 19h30, pains, pâtisseries et biscuiteries à partir du blé et des fruits qu'ils cultivent eux-mêmes en agriculture biologique.

Vous pouvez également retrouver leurs produits sur le marché de Talensac (Nantes) les jeudis et vendredis matin.

Contact : obelias.earl@gmail.com

Possibilité de passer commande au 0984160234 au plus tard le mardi de chaque semaine.



Un jour, une histoire.

Après le témoignage que nous avons partagé avec vous dans le bulletin n°2 de février 2021 de René Philpott, ancien Maire de Treffieux et décédé en 2017, voici la suite de son récit.



L'occupation devient moins pesante.

Dès le printemps 1941, tous les hommes de la section motorisée de l'armée allemande n'occupaient plus notre bourg. Ils étaient partis. La préparation de la prochaine bataille de Russie, obligeait Hitler à concentrer ses troupes vers l'est, ce sera l'opération Barbarossa, lancée en juin 1941.

Les habitants du bourg se trouvent désormais soulagés. Plus de kommandanture, plus de sentinelles marquant le pas dans les rues, moins de contraintes horaires et de surveillance insupportable.

Nous avons toujours une douzaine de soldats des transmissions, mais ceux là ne sont pas aussi agressifs envers la population. Ils se contentent d'observer les passages d'avions, pour les signaler. Ils occupent la maison Trovalet, actuel 24 rue du Soleil Levant et se rendent à bicyclette au moulin de la Claire des Bois. Ils n'ont aucun véhicule motorisé.

À la rentrée scolaire de Pâques, nous laissons les locaux provisoires de la cure pour rejoindre ceux de l'école Jeanne d'Arc libérés des camions et de ses occupants. Nos deux jeunes instituteurs Gervais et Rouaud, âgés seulement de 18 et 17 ans, termineront ce dernier trimestre, non dans le confort, mais dans un cadre plus agréable.

À la rentrée d'octobre, ils seront remplacés par monsieur et madame Madoré, venus de Mésanger.

Le tournant de la guerre en 1942

Le 8 novembre 1942, une force expéditionnaire américano-britannique débarque en Afrique du nord. J'ai un souvenir particulier de ce 8 novembre 1942. Pour cela je dois vous raconter l'histoire de Berthe Houssais et de Paul Guillou, deux jeunes treffiollais amoureux depuis plusieurs mois et empêchés par la guerre de prévoir leur union.

Paul, dont la maman, veuve, habitait le quartier de "la chicane" près de l'église, s'était engagé dans la marine nationale. Au moment de l'armistice, il était cantonné dans le port de Toulon, donc en zone libre et sous l'autorité du gouvernement de Vichy.

Berthe, fille unique de Berthe et Ludovic Houssais, vivait avec ses parents dans notre quartier, 8 rue du Soleil Levant. Ils tenaient un magasin de chaussures, ou plutôt vendaient les chaussures fabriquées sur place, car Ludovic pratiquait la profession de cordonnier. Son atelier constitué d'un hangar couvert en tôles se situait derrière la maison. Pendant cette période difficile, il eut jusqu'à six ouvriers. Les chaussures se faisaient rares, la demande était forte, mais le cuir, réquisitionné par les occupants, se trouvait très difficilement.

Ludo, on l'appelait ainsi, avec son vélo, ou le couple avec leur tandem tirant une remorque, se déplaçaient durant les week-end de cinquante, cent kilomètres, parfois jusqu'à Fontenay-le-Comte. Ils ramenaient du cuir pour faire travailler leurs ouvriers et satisfaire les nombreux clients.

Tant qu'aux jeunes fiancés, ils souhaitaient se marier et vivre ensemble, mais comment passer la ligne de démarcation ?

Elle constituait une véritable frontière, très surveillée. Les parents Houssais voulaient aussi assister leurs enfants et revenir. Un laissez-passer se justifia pour la mariée, tant qu'aux parents, je crois qu'ils durent se débrouiller avec un agriculteur pour passer en se cachant dans une charrette à bœufs. C'était ainsi, dans ces moments troublés. Par la suite, les mariés rejoignaient Toulon et Paul fut muté à Casablanca.

Si je vous fais part de ces souvenirs, c'est que ce 8 novembre 1942, lors du débarquement allié, la dernière émission de la radio Casablanca annonçait la naissance d'un petit Jean-Paul Guillou.

Par chance, la grand-mère Houssais réussit à capter cette heureuse nouvelle et vint, de nuit, nous faire part de sa grande joie et la partager avec les voisins.

Pour moi, cette naissance est un repère, parce que, le débarquement allié réussi en Afrique du Nord, ce jour là, fut le début d'un réel espoir.

Dans toutes les régions de France aussi, on croit désormais que la libération du pays est bien en marche. Plusieurs faits militaires de cette année 1942 annoncent un vrai tournant.

Les soldats de la Wehrmacht sont bloqués depuis des mois à Leningrad, leur recul est réelle sur l'ensemble du front russe.

La victoire navale de Midway de juin 1942 sur les Japonais fut la réponse américaine sur la défaite sanglante de Pearl Harbor. La maîtrise du Pacifique est en bonne voie.

Les Français libres de Bir-Hakeim, par leur action héroïque de juin 1942 marquent, selon de général De Gaulle, le début du redressement de la France. Ainsi les Britanniques conserveront leurs positions sur le canal de Suez. Leur victoire d'Al-Alamein en octobre 1942, fut le commencement des alliés au Maroc et en Algérie.

Devant ces derniers événements d'Afrique du Nord, Hitler ordonne à ses troupes d'envahir la zone libre dès le 11 novembre. C'est alors que la flotte française se saborde à Toulon.

En cette fin d'année, même si le moral d'une majorité des français s'améliore, de longs mois d'attente, de souffrance et de résistance devront s'écouler avant la capitulation du 3ème Reich et le prix à payer sera lourd en vies humaines, tant chez les militaires que parmi les maquisards et les civils.

1943. à Treffieux, la vie continue.

Les hivers de guerre, suivant mes souvenirs, furent froids comme si le ciel venait amplifier la souffrance vécue par les terriens. Les écoliers venaient peu nombreux à l'école, lorsque la neige ou le verglas recouvraient la terre. On se retrouvait parfois moins de dix, ceux du bourg. Les enfants des villages ne pouvaient venir à pied et restaient chez eux.

Avec notre instituteur, le travail était loin d'être intense, par contre à l'étude du soir, son épouse madame Madoré, titulaire de la classe des petits, nous faisait rattraper, en une heure, ce qu'on avait pas fait au cours de la journée.

Malgré ces années scolaires perturbées et peu studieuses, en juin 1943 nous étions cinq élèves présentés au certificat d'étude à Moisdon : Charles Rialland, Roger Blanchais, Guy Daniel, Albert Prampart et moi. Je me souviens de cette journée et du transport, assuré par mon grand-père Philippot, en voiture à cheval. L'instituteur nous rejoignait en bicyclette, c'étaient les moyens de déplacement durant la guerre. Nous revenions joyeux le soir, car le succès fut total.

Pour la rentrée d'octobre 43, je devais entrer en classe de sixième, en pension au Loquidy à Nantes.

Les bombardements de septembre empêcheront cette entrée, aussi pendant une année c'est par correspondance que je suivrai les programmes de sixième, puis de cinquième.

Par un beau soleil, ce jeudi 23 septembre, en début d'après-midi, je partais avec mon père chercher un arbre à Sauzignac en Jans. Avec les deux juments Castille et Taquine, nous étions passés à la scierie Marchand pour y accrocher le diable derrière la charrette et nous nous trouvions dans les chemins situés entre Gomerai et le Point du jour. Des avions en formation d'escadrilles passèrent au dessus de nos têtes, nous étions habitués à les voir nous survoler, mais pas de cette façon.

Quelques minutes plus tard, les explosions des bombes sur la ville de Nantes nous saisissaient d'effroi; alors qu'on devait retenir notre attelage, épouvanté par le grondement infernal.

En revenant le soir par la route nationale, les nantais fuyaient l'horreur comme ils pouvaient. C'est la seule fois où j'ai vu une automobile rouler sur les jantes.

À l'arrivée à la scierie, Joseph Marchand nous fit part des nouvelles qu'il venait d'apprendre. Les rues du Calvaire et Crébillon, ainsi que l'Hotel-Dieu sont démolis, le nombre de morts est très élevé, d'autant que les magasins se trouvaient fréquentés en ce jeudi précédant la rentrée scolaire.

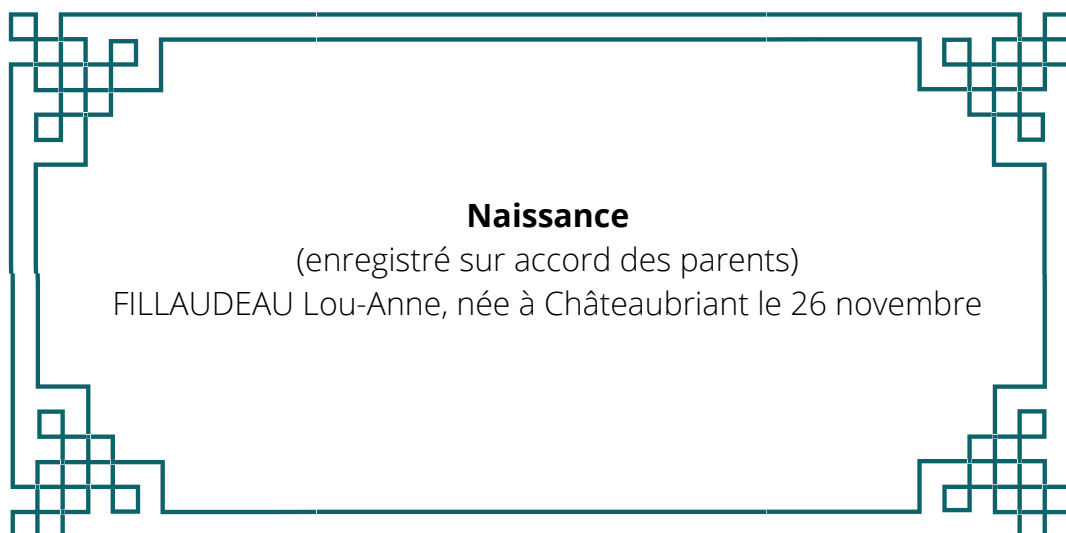
Les jours suivants, Treffieux accueillera, à nouveau, de nombreux réfugiés nantais.

Nous tenons à remercier Gilles Philippot de nous avoir permis de partager avec vous le récit de son père.

Pour toute rediffusion de ce récit, merci d'en demander l'accord auprès de Gilles Philippot.

État Civil

Du 1er septembre au 30 novembre 2021



Permis de construire

autorisés du 1er septembre au 30 novembre 2021

- Construction d'une maison individuelle : LEMONNIER Laurent au 197, Rue des Rivières
- Construction d'une maison individuelle : PIECHACZYK Thibaud et DOUET Léa au 5, Allée des Moissons
- Construction d'une maison individuelle : DANIEL Germain et GLEDEL Noémie au 30 rue du Don
- Construction d'une maison individuelle : LETAERON Julien Rue de l'Egalité
- Construction d'un préau et modification de clôture : DANEL Hubert au 2 Rue des Rivières
- Construction d'une maison individuelle : DORSAINVILLE Bernard et COLO Vedeline au 210 Rue de la Châtaigneraie
- Construction d'une maison individuelle : DEBAILLEUL Aymeric et OURVOIS-MALOISEL Noémie au 34 Rue du Don



Le petit mot de kristell

Le PLUi

Vous avez peut-être déjà entendu dire autour de vous que la commune de TREFFIEUX allait bientôt troquer son PLU pour un PLUi et vous avez aussi sûrement eu l'impression qu'à une lettre près ça ne devrait pas changer grand chose...Je vais donc essayer de vous éclairer .

Tout d'abord, qu'est ce qu'un PLUi ?

Cela signifie Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est un outil destiné à aménager de façon identique et cohérente un espace commun, en l'occurrence la Communauté de Communes de Nozay (CCN). Cet outil se compose d'une carte graphique, mettant en évidence différentes zones, et d'un règlement écrit définissant les règles d'urbanisme de chaque zone. Cet Outil est indispensable pour l'instruction de chaque demande d'urbanisme, c'est à partir de ces documents que le service instructeur va accepter ou non une demande d'urbanisme.

Pourquoi ce changement ?

Actuellement, chaque commune de la CCN est dotée d'un PLU qui lui est propre sans une réelle cohérence entre eux. C'est donc dans le but d'améliorer l'optimisation de l'espace et respecter au mieux l'environnement que les services de l'État nous imposent un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce qui veut dire, qu'à l'issue de cette élaboration, nous aurons un seul et même règlement pour toutes les communes de la CCN.

Qui réalise ce document ?

Les élus de la CCN avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé « La Boîte de l'Espace » élaborent ensemble le PLUi. Cette collaboration est aussi bien-sûr largement encadrée par les services de l'État car cet outil doit répondre à des exigences législatives et aux principes de développement durable.

Ce PLUi, c'est pour quand ?

Depuis Octobre 2020, nous nous réunissons afin de lancer l'élaboration de ce document qui doit se faire en 3 étapes : le diagnostic territorial, le projet d'aménagement et de développement durable et le règlement écrit et graphique. C'est à l'issue de ces 3 étapes que notre PLUi verra le jour, à l'horizon 2023. C'est donc à partir de ce document que toutes vos demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, etc...) seront instruites à compter de 2023.

Prochain sujet : Travaux d'aménagement prévus rue des Rivières et rue de la Raballerie.

Depuis la réalisation du dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni trois fois : le 13 septembre , le 11 octobre et le 8 novembre. La commission information a choisi de publier quasi intégralement les comptes rendus des conseils. L'intégralité des comptes rendus est consultable sur le site internet de la commune.

Conseil municipal du 13 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : M. Yves SCHNEIDER

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD , Mme Aurélie GENAY, M. Yves SCHNEIDER, Mme Kristell LE DREFF, M. Valentin YVENAT, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Johanna PAPIN, Mme Emilie SEGURA, M. Pierre-Yves FREDOUÉIL, Philippe DANIEL.

Le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2021, a été adopté à l'unanimité.

1 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY

- Présentation du rapport d'activités 2020 du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le maire passe la parole à Madame Sophie BOLAN, responsable du service de collecte des déchets ménagers à la Communauté de commune de Nozay pour la présentation du rapport d'activités 2020 du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après échanges, Monsieur le maire soumet ce rapport à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte du rapport d'activités 2020 du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2 - SERVICES PÉRISCOLAIRES

2.1 - Fournitures scolaires collégiens

Monsieur le maire rappelle que le sujet des tarifs des services périscolaires a été évoqué à diverses réunions de travail de commissions, ainsi qu'au dernier conseil municipal.

Madame Aurélie GENAY, adjointe aux Finances, rappelle le contexte financier et la demande du conseil municipal d'étudier la possibilité de mettre en place la « cantine à 1€ » pour les plus faibles quotients familiaux.

Pour ce faire, la grille tarifaire doit comporter au moins 3 tranches de quotient familial dont au moins une est inférieure ou égale à 1 €. Pour compenser, une aide de 3€ est versée pour chaque repas facturé 1€ ou moins aux familles par l'Etat qui s'engage pendant 3 ans au travers de la signature d'une convention.

En ce qui concerne la tarification du service Accueil Périscolaire, la commission Finances propose une évolution des tarifs existants de +1,5%. Une projection est faite, à titre indicatif, pour les quatre années suivantes afin d'évaluer l'impact sur les familles.

Quant au service Restauration Scolaire, la commission a fait le choix de présenter trois simulations dont une avec la « cantine à 1€ ». Une projection est également faite, à titre indicatif, pour les années suivantes.

1. Tarif de base pour la 1ère tranche, puis +1,5% entre chaque tranche. Puis +1,5% d'augmentation chaque année
2. Augmentation du tarif de base (+1,5%) +1,5% entre chaque tranche. Puis +1,5% d'augmentation chaque année
3. Cantine à 1€ sur les deux premières tranches + augmentation globale. Puis +1,5% d'augmentation chaque année

Après débat, les membres du conseil municipal s'accordent sur la mise en place de la « cantine à 1€ » au 1er janvier 2022, concomitamment avec l'ouverture du Portail Familles.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition par 10 voix POUR et 2 abstentions

2.2 - Règlements intérieurs

Monsieur le maire propose de modifier les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire qui ont besoin d'être mis à jour, les précédents règlements intérieurs étant inchangés depuis 2018.

Les projets de règlement ayant été présentés et les membres du conseil municipal ayant eu communication de ces documents, Monsieur le Maire soumet ces documents à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de pourvoir au remplacement d'un agent ayant demandé le bénéfice de sa retraite. Une nouvelle fiche de poste a été élaborée pour tenir des évolutions des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Conformément à l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - TRAVAUX

4.1 - Lotissement des Chaumains : deuxième tranche

Monsieur le Maire propose d'avancer sur le dossier de la deuxième tranche du Lotissement des Chaumains. Au regard de l'ancienneté de la viabilisation, des travaux de voirie et réseaux sont nécessaires et un géomètre devra être mandaté afin de ré-effectuer le bornage des lots. Le coût de l'ensemble de ces frais est estimé à 150 000,00 €.

VOIRIE

Nettoyage ensemble lotissement
Passage caméra pour réseaux EU-EV
Complément empierrement voirie
Enduit monocouche + enrobé
Béton balayé pour aire des conteneurs
Bordures et caniveaux
Mise à niveau des regards
Travaux divers
Ensemble 80 000,00

RÉSEAUX

Passage caméra pour réseaux existants
Modification des réseaux pour nouveaux lots
Coffrets EDF, TELECOM, AEP, TAE
Ensemble 47 880,00

FRAIS GÉOMÈTRE

Plan d'ensemble
Bornage des lots avec dossier déclaration préalable
Frais divers
Ensemble 22 120,00

Monsieur le maire présente également une nouvelle proposition pour la vente des lots. Actuellement, le prix de vente est fixé à 35 €/m². Il propose de recalculer ce prix de vente de la façon suivante : un coût fixe et un coût au mètre carré corrigé (afin de ne pas dépasser les 39 €/m²)

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4.2 - Aménagement Place St-Grégoire - rue des Rivières : convention CAUE

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'aménagement de la Place Saint-Grégoire et de la rue des Rivières, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) auquel la commune adhère va prêter son concours pour l'accompagner dans son projet.

L'accompagnement proposé par le CAUE comprend :

- les visites de terrain (en lien avec l'étude réalisée précédemment)
- l'identification des besoins
- des apports de références d'aménagements similaires
- la définition des orientations de projet
- et la rédaction d'une note d'intentions servant de base à la consultation des entreprises.

Pour ce concours, la participation de la commune s'élève à 3 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5 - VOIRIE

5.1 - Curage des fossés

Dans le cadre du programme annuel de curage et dérasement des fossés, Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée. Il propose de retenir l'entreprise moins-disante, à savoir TP RICHARD (Ruffigné) pour un montant de 5 035,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5.2 - PAVC ET ENTRETIEN DE VOIRIE

5.2.1 - PAVC

Dans le cadre du programme annuel d'aménagement de la voirie communale (PAVC), Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée. Les voiries concernées sont :

- D171 vers la Claie des Bois
- La Gommerais

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise HERVE pour un montant de 19 280,00 € HT et autorise Monsieur le maire à signer le devis correspondant.

5.2.1 - ENTRETIEN DE VOIRIE

Dans le cadre du programme d'entretien annuel de la voirie communale, Monsieur le maire informe qu'une consultation des entreprises a été lancée. Les voiries concernées sont :

1. La Tourterelle - Gruellau
2. La Mulnais
3. La Maison Neuve

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise CHARIER pour un montant de 10 336,20 € HT et autorise Monsieur le maire à signer le devis correspondant.

Conseil municipal du 11 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12
Président de séance : M. Didier BRUHAY
Secrétaire de séance : M. Gérard BRAUD

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD, Mme Aurélie GENAY, M. Yves SCHNEIDER, Mme Kristell LE DREFF, M. Valentin YVENAT, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Johanna PAPIN, M. Pierre-Yves FREDOUÉIL, Philippe DANIEL.
Membre absent excusé : Mme Emilie SEGURA, pouvoir à M. Yves SCHNEIDER

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021, a été adopté à l'unanimité.

1 - LIAISON CYCLABLE ENTRE BLAIN ET CHÂTEAUBRIANT - SECTION ENTRE NOZAY ET CHÂTEAUBRIANT

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du schéma des itinéraires cyclables, le Département de Loire-Atlantique prévoit la mise en œuvre de la liaison cyclable n°6 entre Blain et Châteaubriant.

Une première concertation s'est déroulée fin 2019 sur la section entre Blain et Nozay et a abouti au vote d'un dossier technique validant le tracé et ses principes d'aménagement. Les premiers travaux sont prévus dès 2022.

Une seconde phase de concertation s'est déroulée en avril 2021 pour présenter les variantes de tracés proposées pour l'itinéraire principal entre Nozay et Châteaubriant et pour l'antenne entre Nozay et Abbaretz.

Afin de permettre au Département de poursuivre les études auxquelles le conseil municipal sera associé, il convient de délibérer sur la proposition de tracé sur la commune.

Monsieur le maire précise que la commission Urbanisme – Aménagement du 28 septembre dernier n'a pas émis de réserve particulière.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2 - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE : AVENANT À LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 9 novembre 2020, le conseil municipal a autorisé la signature du marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire La Hulotte. Le marché initial s'établit comme suit :

- Montants prévisionnels des travaux : 255 000 € HT
- Forfait de rémunération : 10%
- Forfait provisoire de rémunération : 25 000 € HT
- Mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) : 2 700 € HT

Monsieur le maire explique qu'au regard de l'augmentation des coûts des matériaux, le maître d'œuvre LOUVEL AGENCE D'ARCHITECTURE a réévalué le montant des travaux prévisionnels. Il s'établit ainsi à **389200 € HT**. Il précise que le maître d'œuvre a revu à la baisse le taux de rémunération de la mission. Il s'élève à **8,75%**. Le forfait provisoire de rémunération est ainsi porté à **34 055 € HT**.

Le montant de la mission complémentaire OPC est inchangé : 2 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - GESTION DES RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES : TRANSFERT DE COMPÉTENCE AU SYDELA

Monsieur le maire explique que le SYDELA propose d'assurer la gestion des réseaux et infrastructures de communications électroniques (ensemble des chambres et des fourreaux). Les infrastructures concernées sont celles financées notamment dans les zones d'activités, les lotissements et les extensions sur le domaine public routier (après 1997) ; les autres étant la propriété d'opérateurs tiers.

Pour assurer la gestion des réseaux et infrastructures, le SYDELA prendrait en charge l'ensemble des droits et obligations par transfert de compétence.

Après le transfert de compétence, le SYDELA réalisera :

- Un diagnostic des infrastructures ;
- Un géoréférencement des chambres de tirage ;
- Les réponses aux déclarations de projet (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) ;
- La maintenance des infrastructures ;
- La mise à disposition des infrastructures auprès des opérateurs de communications électroniques.

Un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine existant sera signé entre le SYDELA et la commune.

Le SYDELA assumera l'ensemble des charges liées à l'exploitation et percevra, en contrepartie la Redevance d'Occupation des Infrastructures de Communications Electroniques. La recette pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public restera au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - RESTAURANT SCOLAIRE DE NOZAY : PARTICIPATION AU DÉFICIT

Monsieur le maire explique que, pour l'année scolaire 2020-2021, trois enfants de TREFFIEUX ont fréquenté l'école de la Pierre Bleue, à NOZAY, en classe ULIS (enfants placés d'office dans cette école par les services de l'Education Nationale, Treffieux ne disposant pas de cette classe).

Ces enfants ont pris 395 repas du restaurant municipal scolaire de NOZAY. Le bilan du service fait apparaître un déficit de 2,19 € par repas.

Afin de ne pas répercuter ce coût sur les familles, Monsieur le maire de Nozay sollicite la participation de la commune au déficit de son restaurant scolaire, soit un montant de 865,05 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur le maire rappelle que la redevance d'assainissement collectif finance le traitement des eaux usées. Elle est imputée au crédit du budget annexe « assainissement ». Ce budget est un budget autonome, distinct du budget de la commune.

Cette redevance comprend une partie fixe servant à couvrir les charges du service de l'assainissement collectif et une partie variable, définie selon le volume d'eau prélevé par chaque foyer sur le réseau public de distribution d'eau.

Vu l'avis de la Commission Finances du 11 octobre 2021, Vu la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2020 fixant le tarif de la redevance d'assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil fixe pour l'année 2022 les tarifs de la redevance assainissement collectif comme suit :

- abonnement : 46 € HT ;
- part variable s'appliquant aux m3 : 1,18 € HT le m3.

6 - DON À LA COMMUNE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une habitante de TREFFIEUX, qui souhaite rester anonyme, a fait don à la commune d'une somme de 3 000 €. Le courrier indique que cette somme doit expressément servir pour « le projet derrière l'ancienne poste pour les seniors ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président d'un établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport d'activités ayant été présenté et les membres du conseil municipal ayant eu communication de ces documents, Monsieur le Maire soumet ce document à l'approbation du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte de la communication du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes de Nozay.

8 - PRÉFECTURE : DEMANDE D'AVIS RELATIF AUX DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES

Monsieur le maire donne lecture d'une note de la Préfecture informant que des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre 2021.

Dans le cadre de la concertation engagée à ce sujet avec les organisations syndicales et professionnelles, ainsi qu'avec les chambres consulaires, et au regard de la situation économique et sanitaire exceptionnelle, il est envisagé d'accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical le 28 novembre 2021 pour l'ensemble des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire (supérettes, supermarchés, hypermarchés).

Conseil municipal du 8 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 12

Président de séance : M. Didier BRUHAY

Secrétaire de séance : M. Philippe DANIEL

Membres présents : M. Didier BRUHAY, Mme Chantal CHASLES, M. Gérard BRAUD, Mme Aurélie GENAY, M. Yves SCHNEIDER (Départ à 20h05), M. Valentin YVENAT, M. Quentin FILLAUDEAU, Mme Johanna PAPIN, Mme Emilie SEGURA, Philippe DANIEL.

Membre absent excusé : M. Yves SCHNEIDER (à partir de 20h05), Mme Kristell LE DREFF, M. Pierre-Yves FREDOUJEL

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021, a été adopté à l'unanimité.

1 - URBANISME – FONCIER

- Quartier des Chaumains : vente des lots

Monsieur le maire rappelle la délibération du 11 octobre dernier par laquelle le conseil municipal a arrêté le prix de vente des terrains de la deuxième tranche de l'ancien lotissement des Chaumains désormais appelée « quartier des Chaumains », le règlement du lotissement étant devenu caduque.

Les pré-réservations avancent bien : 13 confirmées, 1 en attente de confirmation, restent 3 lots à commercialiser. Monsieur le maire précise qu'il a proposé aux acquéreurs des lots 14 et 17 une petite augmentation de la surface des terrains afin de ne pas laisser de petites bandes de terrain difficiles à entretenir par les services en bordure de lotissement. En conséquence, le prix de vente serait ainsi modifié :

- lot 14 : 32 500 €
- lot 17 : 37 500 €.

Monsieur le maire ajoute que la déclaration préalable va être déposée mi-novembre. A la suite de quoi, les études (nouveaux branchements, finition de voirie...) vont pouvoir être lancées.

Afin de poursuivre la procédure, il demande l'avis du conseil municipal sur ces nouveaux prix et l'autorisation de lancer les études et signer les actes notariés et tout document nécessaire à la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Conformément à l'article L3132-21 du code du travail, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur ces demandes ainsi que sur l'extension éventuelle de ces autorisations à l'ensemble du département.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable sur ces demandes et sur l'extension de ces autorisations à l'ensemble du département.

2 - FINANCES

2.1 - Tarifs municipaux 2022

Madame Aurélie GENAY, adjointe aux Finances, présente les travaux de la commission qui s'est réunie les 11 et 18 octobre dernier.

CIMETIERE

La Commission propose le maintien des tarifs au regard de ce qui se fait aux alentours.

TERRAIN	
- 15 ans	60 euros
- 30 ans	120 euros
CAVURNE	
- 15 ans	320 euros
- 30 ans	350 euros
Plaque de recouvrement (facultatif)	Fourniture + pose à la charge de la famille
JARDIN DU SOUVENIR	
Plaque sur palis (facultatif) selon modèle défini par la mairie à charge de la famille pour une durée de	
- 15 ans	50 euros
- 30 ans	100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

HALLE DE GRUELLEAU

En ce qui concerne les tarifs des salles, les membres de la commission ont choisi de refondre complètement les grilles : une seule désormais plus détaillée par niveau de prestation.

	Tarif	
	Commune	Hors commune
Utilisation de la halle extérieure. Pas de location de tables ni chaises. Réservation obligatoire	gratuit	gratuit
Mise à disposition pour les associations avec tables et chaises, sanitaires	gratuit	Payant selon tarif
1 journée semaine de 9h à 3h du matin sans tables et chaises, sans cuisine, avec sanitaires	110 €	130 €
1 journée week-end de 9h à 3h du matin sans tables et chaises, sans cuisine, avec sanitaires	130 €	150 €
Tarif par jour semaine supplémentaire de 9h à 3h	70 €	90 €
Forfait week-end (mise à dispo vendredi à partir de 18h) sans tables et chaises, sans cuisine, avec sanitaires	330 €	380 €
Location tables et chaises par jour	20 €	20 €
Location cuisine par jour	90 €	90 €
Frais de nettoyage (si non réalisé ou à refaire)	80 €	80 €
Caution	250 €	250 €

Dispositions particulières :

- Nombre de mise à disposition gratuite pour les associations communales : 3 par an (Halle ou MTL)
- Réduction de 50% pour les associations de la commune pour les locations suivantes

- Tarif salle pour demi-journée : tarif journée / 2

Le **Tarif Commune** est appliqué :

- aux personnes s'acquittant d'une taxe d'habitation à Treffieux
- entreprises dont le siège social est à Treffieux
- associations intercommunales (siège sur la communauté de communes de Nozay)

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

SALLE DU TEMPS LIBRE

	Tarif	
	Commune	Hors commune
1/2 journée mise à disposition 4h maximum (réunions...)	gratuit	50 €
½ journée location (vin d'honneur, sépulture...)	55 €	110 €
1 journée location semaine jusqu'à 1h30	110 €	220 €
1 journée location week-end jusqu'à 1h30	125 €	250 €
Tarif journée supplémentaire	70 €	160 €
Tarif week-end	250 €	450 €

Dispositions particulières :

- Nombre de mise à disposition gratuite (hors WE) pour les associations communales : 3 par an (Halle ou MTL)
- Réduction de 50% pour les associations de la commune
- Tarif salle pour demi-journée : tarif journée / 2

Le **Tarif Commune** est appliqué :

- aux personnes s'acquittant d'une taxe d'habitation à Treffieux
- entreprises dont le siège social est à Treffieux
- associations intercommunales de la Région de Nozay

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur Yves SCHNEIDER quitte la séance.

TAXE AMÉNAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L331-1 et suivants, Vu la circulaire du directeur départemental des territoires et de la mer qui rappelle que les conseils municipaux doivent délibérer avant le 30 novembre pour une application au 1er janvier suivant, pour instaurer une taxe d'aménagement, y renoncer, fixer les taux applicables et décider d'éventuelles exonérations facultatives, Vu les décisions précédentes du conseil municipal qui a fixé un taux uniforme de 2 % pour la commune de Treffieux,

La Commission Finances propose de différencier le taux selon le zonage et d'appliquer une augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer comme suit le taux de la taxe d'aménagement applicables à compter du 1er janvier 2022 :

- Zones U et AU : 4,5%
- Hors zones U et AU : 3,5%.

BUSAGE

A – La procédure d'autorisation

- Dépôt d'une « demande d'alignement ou d'autorisation de voirie » par le pétitionnaire
- Instruction de la demande par les services de la mairie
- Arrêté municipal autorisant les travaux et précisant le cahier des charges.

B - Exécution des travaux : deux modalités possibles

Option 1 : Exécution par une entreprise de travaux publics spécialisée, choisie et payée par le pétitionnaire, avec :

- Respect du cahier des charges,

- Contrôle des travaux effectués par un agent des services techniques municipaux,
- Si respect du cahier des charges, délivrance d'un certificat de conformité par le maire.

Remarques :

- Le pétitionnaire règle l'intégralité des frais engagés, sans recours possible auprès de la commune.
- La commune se réserve le droit de demander la révision des travaux s'ils sont non-conformes au cahier des charges.

Les membres de la commission proposent de modifier les dispositions adoptées par le conseil municipal du 14 janvier 2016 en instaurant **un coût pour le contrôle, à savoir 40 €**.

Option 2 : Exécution des travaux par le service technique municipal

- La commune fournit les matériaux nécessaires, ses services assurent la réalisation du busage (mais sans les travaux de finition qui restent à charge du particulier).
- La commune facture les travaux au prix forfaitaire de 75 € le mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Budget Assainissement

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux.

Vu le code général des collectivités territoriales Vu l'article L 1331-7 du code de la santé publique, dans sa version en vigueur à compter du 1er juillet 2012 Vu l'article L 1331-7-1 du code de la santé publique Vu la délibération du 25 juin 2012 relative à l'institution de la Participation pour l'Assainissement Collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer la PAC à partir du 1er janvier 2022 ainsi :

- constructions individuelles à usage habitation : 1 980 €
- constructions ou rénovations avec plusieurs logements : 1 980 € + 280 € par logement supplémentaire
- création logements supplémentaires suite à rénovation dans immeuble déjà raccordé : 280 € par logement
- constructions autres qu'habitations : 1 980 €.

rappelle que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau et dit que les recettes seront inscrites au Budget Assainissement.

2.2 - Gratification fin d'année

Monsieur le maire propose de reconduire le dispositif validé depuis quelques années pour les agents municipaux :

- Gratification (sous forme de carte cadeau) de 50 € à tous les agents présents au 30 juin,
- Gratification de 25 € pour les autres agents, quel que soit leur statut.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2.3 - Préparation budgétaire 2022

Monsieur le maire indique que la commission Finances va commencer à travailler sur le budget 2022. Il est donc important de flécher les projets.

Au regard de la situation financière de la collectivité qui ne peut pas contracter d'emprunt (le déficit du budget lotissement étant une contrainte), les investissements devront être priorités et étalés dans le temps.

Monsieur le maire propose de rencontrer Monsieur PATISSIER, conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie, afin d'échanger sur les dossiers en cours.

2.4 - Réserve salle du Temps Libre Secours Catholique

Monsieur le maire indique qu'il a reçu une demande de réservation de la salle du Temps Libre par le Secours Catholique. Le coût de cette mise à disposition est de 40 € (réunion association hors commune).

Le représentant de l'association sollicite une « location en adéquation » compte tenu de l'objet de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 - Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'Académie de Nantes

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 9 juillet 2020, le conseil municipal a validé l'inscription de l'école publique au projet « Label écoles numériques ».

La convention proposée par l'Académie de Nantes vise à poursuivre le partenariat relatif au déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles. Cet ENT, nommé e-primo, permet de fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à Internet.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce groupement de commandes passera un marché public dont la finalité sera de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail.

Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

L'adhésion au présent groupement de commandes est d'une durée de 48 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3.2 - Centre de Gestion : prolongation de la convention d'adhésion à la prestation paie

Monsieur le maire explique que la commune a fait le choix de confier la réalisation des paies au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique (CDG 44).

La convention ainsi passée arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Monsieur le maire propose de poursuivre cette collaboration. Il demande au conseil municipal d'approuver l'avenant proposé par le CDG 44 pour une période de 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3.3 - Point commissions municipales

Monsieur le maire fait suite aux derniers échanges intervenus en réunion plénière en ce qui concerne la composition des commissions municipales. Certains élus ayant souhaité apporter des modifications.

Commission	Membres
FINANCES	Aurélie GENAY Chantal CHASLES Gérard BRAUD Yves SCHNEIDER Pierre-Yves FREDOUÉIL Kristell LE DREFF Emilie SEGURA
URBANISME AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES, ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS, ENERGIES RENOUVELABLES, TOURISME, EQUIPEMENTS, PATRIMOINE BATI, TRAVAUX PUBLICS	Gérard BRAUD Kristell LE DREFF Quentin FILLAudeau Pierre-Yves FREDOUÉIL Valentin YVENAT Philippe DANIEL Johanna PAPIN
SPORTS CULTURE LOISIRS JEUNESSE	Quentin FILLAudeau Emilie SEGURA Pierre-Yves FREDOUÉIL
SCOLAIRE ACTIVITES PERISCOLAIRES	Johanna PAPIN Chantal CHASLES Kristell LE DREFF Emilie SEGURA
INFORMATION COMMUNICATION ACTION ECONOMIQUE	Yves SCHNEIDER Emilie SEGURA Philippe DANIEL Aurélie GENAY

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4 - INFORMATIONS DIVERSES

- Communication : présentation de la plaquette

Les membres de la commission Communication rapporte les travaux de ladite commission en ce qui concerne la plaquette de présentation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

LUSTVI



Pour cette nouvelle saison, les effectifs restent stables avec 180 licenciés dont 60 séniors environ.

L'effectif le plus important se concentre sur les catégories U6 à U9, il représente environ 40 jeunes footballeurs dont 1 équipe féminine de foot à 5.

A noter que le club enregistre la réinscription d'une 3^{ème} équipe sénior en division 5, signe plutôt encourageant que le club attire de nouveaux joueurs.



Les 30 et 31 octobre 2021, s'est déroulée la 6^{ème} édition de LUSTVI CUP à ISSE. Et encore une fois ce fût un succès.

En effet ce ne sont pas moins de 6000 spectateurs qui ont assisté au spectacle proposé par les jeunes footballeurs U11.

Ce tournoi qui regroupe 48 équipes venus de toute la France, mélange aussi bien des clubs amateurs (32) que des clubs professionnels (16). Malgré la différence de niveau, les enfants prennent énormément de plaisir à rencontrer des clubs pros comme **Marseille, Monaco, Metz** ou encore **Montpellier**.

Mais ce n'est pas sans compter sur nos bénévoles (environ 180 présents sur tout le week-end), qui avec leur investissement et leur bonne humeur, nous permettent d'assurer un tel succès.

Cette année, la victoire s'est vue attribuée au FC Metz, vainqueur en final contre Caen. Le FC Nantes prenant la 3^{ème} place.



Le club tient une nouvelle fois à remercier tous ces bénévoles sans qui rien ne serait possible, les familles d'accueil qui hébergent les clubs pros, et bien évidemment tous nos partenaires financiers nous permettant de réaliser cette manifestation.



On se donne rendez-vous l'année prochaine pour la 7^{ème} édition les 29 et 30 octobre.

Infos pratiques



téléassistance
Vivre à domicile
en toute sécurité

Un contact 24h/24



S'abonner à la téléassistance

Tarif tout public : **15 € TTC/mois**

Tarif réduit* : **10 € TTC/mois**

- ✓ Écoute et système d'alerte 24h/24 et 7j/7
- ✓ Terminal d'assistance (boîtier relié à la prise téléphonique)
- ✓ Bouton d'alerte étanche en pendentif ou bracelet
- ✓ Détecteur de fumée connecté
- ✓ Détecteur sensible à certaines chutes lourdes
- ✓ Appels de convivialité
- ✓ Accès au service de mise en relation avec un prestataire fiable pour les imprévus du quotidien (petits travaux, besoins de première nécessité), les frais d'intervention restant à la charge de l'abonné.
- ✓ Site internet et application pour gérer son abonnement.

La résiliation du contrat est possible à tout moment et sans frais.
Vous avez aussi la possibilité d'adapter vos options selon l'évolution de vos besoins.

* Le tarif réduit est appliqué à la souscription dès lors que le revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis mentionné sur l'avis d'imposition est inférieur ou égal aux plafonds de ressources définies par le Département.

■ Où s'informer ?

- sur loire-atlantique.fr/teleassistance
- auprès des centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Retrouvez leurs coordonnées sur loire-atlantique.fr/CLIC
- auprès de la mairie et du centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune

■ Où souscrire ?

- sur loire-atlantique.fr/teleassistance
- auprès du CCAS de votre commune



Département de Loire-Atlantique
3 quai Césaire - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

La téléassistance est un service du Département opéré par :



Créateur et éditeur : Département de Loire-Atlantique
Plan de développement de l'Informatique Electronique Département de Loire-Atlantique
Mars 2011

Aidants Connect

C'EST QUOI ?

Aidants Connect permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques. L'ensemble des connexions effectuées sont tracées et stockées.



1

Un usager se rend dans un lieu d'accompagnement pour se faire aider dans la réalisation de ses démarches administratives en ligne.



2

L'utilisateur a-t-il un compte auprès d'un des fournisseurs d'identité France Connect ? Si ce n'est pas le cas, l'aidant l'aide à en créer un.



3

L'aidant et l'utilisateur définissent le périmètre des démarches pour lesquelles l'utilisateur souhaite être accompagné.



4

L'aidant fait signer en ligne un mandat à l'utilisateur et lui remet une version papier.



5

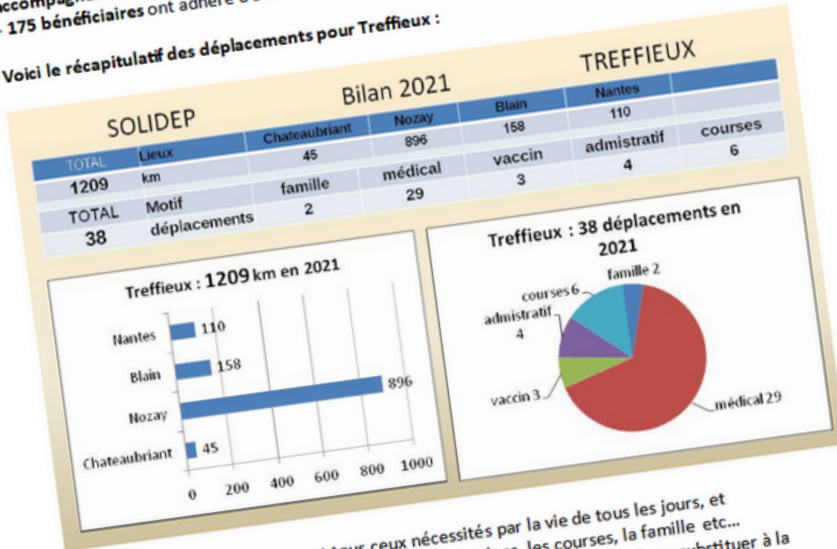
Grâce à son compte Aidants Connect, l'aidant réalise la démarche en ligne pour le compte de l'utilisateur. Aidants Connect facilite cet accompagnement sur tous les sites de démarches accessibles via FranceConnect.

SOLIDEP a présenté son Bilan d'activités pour l'année 2021.

L'association SOLIDEP vient de faire son bilan d'activités pour l'année 2021, au cours de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 7 décembre 2021 à NOZAY, où une soixantaine d'adhérents étaient présents.

Voici la synthèse des déplacements réalisés :
 - En 2021, pour l'ensemble de la Communauté de communes de Nozay, **51 accompagnateurs** ont assuré **548 déplacements** et parcouru ainsi **26 074 km**
 - **175 bénéficiaires** ont adhéré à SOLIDEP pour bénéficier du service.

Voici le récapitulatif des déplacements pour Treffieux :



Les motifs de déplacements sont tous ceux nécessités par la vie de tous les jours, et principalement le médical, mais aussi les administrations, les courses, la famille etc... C'est un service qui répond à un véritable besoin : il n'a pas pour objet de se substituer à la solidarité familiale ou de voisinage, ni aux aides à la personne, ni bien entendu aux professionnels du transport, mais bien d'apporter un accompagnement aux personnes fragiles qui n'ont pas d'autres solutions.
 Renseignements sur le site <https://sites.google.com/view/solidep/>
 et tél : **Abbaretz - Treffieux 07 71 22 95 12**

ESPOIR Depuis plus de 30 ans au service des Particuliers et des Professionnels sur des prestations de Mise à Disposition de personnel, l'Association Espoir permet aux chercheurs d'emploi des communes de la Région de Nozay ainsi que Marsac-sur-Don et Jans, de reprendre une activité salariée afin de faciliter leur retour vers l'emploi.

NOUVEAUTE : A partir du 1^{er} Janvier 2022, l'Association change de nom et devient :



Nos services à destination des personnes en recherche d'emploi et de nos utilisateurs restent inchangés. travail dans différents secteurs, en adéquation avec vos compétences et votre projet professionnel :

Après des Entreprises du territoire :
 Assistantat, Production, Inventaire, Travaux agricoles, locaux et des espaces verts, préparation de chantiers, etc.

Après des Collectivités :
 Surveillance, encadrement de scolaires, cuisine et service en cantine, entretien de locaux, accueil, assistantat, administratif, etc.

Après des Particuliers :
 Garde d'enfant de +3 ans, ménage, repassage, entretien du jardin, bricolage, etc.

En parallèle, vous bénéficiez d'un accompagnement socioprofessionnel pour vous aider dans vos démarches de recherche d'emploi, de formation ou tout autre besoin évoqué avec notre conseiller. **Chaque année, notre association permet à 70 personnes de retrouver une activité salariée.**

Vous recherchez du personnel ?

Vous êtes un Particulier et souhaitez de l'aide pour entretenir votre jardin ou votre maison, garder vos enfants de +3 ans ou tout simplement bricoler ? Nous mettons à disposition nos salarié-es pour toute tâche qui vous prend trop de temps ou d'énergie. Nous gérons toute la partie administrative à votre place.

Vous êtes un Professionnel et recherchez du personnel pour des missions ponctuelles ou régulières ? En cas d'accroissement d'activité ou de remplacement ? Nous vous envoyons la personne la plus adaptée, nous assurons le suivi de la mission ainsi que l'administratif. Notre équipe est à votre écoute pour vous proposer une solution flexible, rapide et pertinente. Nous intervenons dans divers secteurs comme l'entretien de locaux et d'espaces verts, l'industrie, le tertiaire, le BTP, etc.

Chaque année, plus de 160 utilisateurs nous font confiance.



Coordonnées :
 9 Rue de l'Eglise
 44170 NOZAY
 02 40 79 40 77
accueil@espoir44.fr
www.espoir44.fr



Nos Horaires : Accueil physique principalement sur RDV :

Lundi		
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00	Fermé au public
Jeu	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
		14h00 - 16h30

MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE

TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS, PAS DE BOULOT, PAS DE PERMIS, PAS DE SOUTIEN. ON VA T'AIDER À RÉUSSIR !

Mission Impossible-LOCALE

02 40 79 33 49

La Mission Locale Nord Atlantique

La Mission Locale c'est quoi ?

- Un accès à l'emploi
- Un accès à des formations continues
- Une possibilité de bénévolat
- Un coaching individuel
- Pour les 16-25 ans
- Directe autonome
- Améliorer ses qualifications
- Faciliter sa réinsertion culturelle

Nous vous accompagnons dans vos démarches et projets

ORIENTATION > FORMATION > EMPLOI

Le dispositif **G Garantie Jeunes** (le accompagnement vers l'autonomie PROFESSIONNELLE & FINANCIÈRE)

Antenne de Nozay

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation et de formation. Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Nozay et un accueil de proximité pour les jeunes qui ne sont pas mobiles.

Une équipe de conseillers en Insertion Professionnelle est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi : 08h30 – 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le vendredi : 08h30 – 12h30

Contact Antenne de Nozay
Service Emploi de la Communauté de Communes
Téléphone : 02 40 79 30 04
Adresse mail contact : nozay@mlna44.org
Site internet : mlna44.org

SECURITE ROUTIERE VIVRE ENSEMBLE

SUR LA ROUTE, VOIR ET ETRE VU, C'EST PRIMORDIAL

RESTEZ VISIBLE



En automne et en hiver, la baisse de la luminosité doit conduire les piétons, en ville ou hors agglomération, à la plus grande prudence et à porter un équipement adapté.

- ✓ Porter des vêtements clairs avec des bandes réfléchissantes.
- ✓ Traverser sur des passages protégés et privilégier les passages éclairés.
- ✓ Hors agglomération ou en l'absence de trottoirs praticables, marchez sur le côté gauche de la chaussée pour bien voir les véhicules arrivant en face.
- ✓ Restez concentré (pas de téléphone, d'oreillettes, de jeu ou tout autre élément qui pourrait vous distraire au moment de traverser).

EFSE ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donner avec plaisir

FFDSB

DON DE SANG
Collecte sur RDV

L'Établissement français du sang et l'Association pour le don de sang bénévole de Nozay vous invitent à donner votre sang à :

NOZAY
Salle des Etangs - 3 route de la base des Loisirs
Les mercredis

2022

De 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30

23 février 7 septembre
20 avril 2 novembre
22 juin 28 décembre

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

INFORMATION MAIRIE service urbanisme

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- Certificats d'Urbanisme d'information (CUa) et opérationnel (CUb)
- Déclaration Préalable (DP)
- Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA) et Permis de Démolir (PD)



dépôt du dossier
à tout moment,
plus besoin de
se déplacer en
mairie



plus
de papier à
imprimer



suivi en
temps réel
de la
demande



archivage
de l'ensemble
des demandes
déposées

à noter qu'il est toujours possible de déposer vos demandes directement au service urbanisme ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.

Rendez-vous sur www.treffieux.fr
rubrique > Habitat > Urbanisme
> Guichet d'urbanisme en ligne

BON À SAVOIR :

Vous êtes un **particulier** et vous avez un projet d'installation, de construction, d'auto-construction, d'extension, de rénovation, d'énergie renouvelable, d'aménagement de jardin, de création de gîte rural, de bâtiment agricole... ?

Vous êtes une **association d'habitants**, vous souhaitez monter une opération d'autopromotion ?

Votre CAUE vous apporte des conseils gratuits en amont de votre projet (à l'étape du permis de construire par exemple) tenant compte de vos besoins, de votre budget, de vos souhaits et de vos usages.

Votre CAUE vous expliquera les avantages de faire appel à un architecte pour réaliser votre projet.

Contactez votre CAUE et prenez rendez-vous avec un conseiller en architecture, paysage, environnement ou énergie.

Préparez votre rendez-vous en apportant des plans, des photos, des croquis, des devis...

Profitez aussi du centre de documentation de votre CAUE : des dépliants, des fiches pratiques, des ouvrages sur la construction sont à votre disposition

**PERMANENCES AU CAUE
AVEC UN ARCHITECTE
CONSEILLER**
TOUS LES VENDREDIS
DE 9H30 À 12H30 SUR RDV
TÉL. 02 40 20 20 44

**AVEC L'ASSOCIATION
TIEZ BREIZ
(RESTAURATION DU
PATRIMOINE)**
LE 1ER MARDI DE CHAQUE
MOIS SUR RDV
TÉL. 02 99 53 53 03
PORT. 06 11 27 07 18
MAIL

CAUE 44 | Loire-Atlantique
développement
2 boulevard de l'Estuaire
CS 56215
44262 NANTES cedex 2

Attention :

A partir du 1er Janvier 2022 les normes thermiques changent, nous passons de la RT 2012 à la RE 2020. Cela concerne toute demande de construction neuve.

VOYAGEUR SANS BAGAGE



La Banque Humanitaire du Pallet vous propose un texte apaisant de son Président Jean- Marie Roussière destiné à un large public. Solidairement Vôtre.

« Rêve » est mon prénom dans toutes les têtes où je me glisse la nuit sans prévenir, sans faire de bruit au creux de l'oreiller. Je suis passé simple et futur compliqué à la fois apaisant ou cauchemar.

On m'appel «Rêve » et je n'ai pas de frontière en voyageant dans l'infini du temps, à perdre la raison.

« Rêve »magicien, mystérieux, manège enchanté dans les yeux éblouis derrière les paupières fermées de l'enfant, qui voyage au pays du Bois Joli avec Pollux, Margotte, Ambroise et Zébulon, Tournicoti...Tournicoton...

Je suis caché dans le sourire endormi d'une jeune fille sur son jardin secret qui s'épanouit à l'aube. Elle glisse ses pas dans une petite chapelle inondée de lumière, une petite bougie à la main pour accueillir des âmes bienveillantes et aimantes, respirer le silence sur les marches de l'autel pour une pincée d'éternité. Un papillon se pose sur son bras avec un mot d'amour en cherchant l'adresse d'une fleur. Sur ses ailes, la jeune fille s'envole dans le donjon sans toit d'un vieux château. Une vieille femme, la diseuse est là, penchée sur un parchemin près de son écritoire récitant des phrases de bienveillance de poètes disparus.

Ecoute Petite : » Des millions de fleurs s'ouvrent sans force, toi aussi, ne force rien, toute chose arrive au bon moment, ce qui est écrit dans le cœur n'a pas besoin d'agenda et c'est le plus bel endroit du monde. L'âme d'une belle personne est un havre de paix où le cœur s'abandonne, sans honte, ni secret, elle est le grand feu qui réchauffe le corps comme un coin de ciel bleu.

Alors jeune fille n'aie plus peur, apprend à écrire tes blessures sur le sable et à graver tes joies dans la pierre.

« Rêve » étrange et pénétrant, si loin et si proche, peut être venu de siècles disparus ?

Tout se déchire et tout s'enfuit dans ce royaume extraordinaire de l'illusion, sur ce théâtre d'ombre et de lumière.

A 3 heures du matin, c'est le rêve éveillé de grands parents pour leurs enfants, petits enfants dans une présence silencieuse et tendre mélangée de peur et de joie profonde pour se perdre dans leurs sourires sur les secrets de la nuit.

« Rêve » s'enfuit maintenant, sans bagage comme il est venu pour voyager dans une autre tête, un autre cœur dans le mystère de la vie.

Comme le ciel et la mer sur le sable mouillé, le rêve sans fin s'envole à l'infini dans un très vieux destin qu'on a jamais compris. C'est la marche du temps de voyage en voyage, de visage en visage couché dans le sommeil parfois sur l'autre rive.

Les secrets de la nuit sont comme les pages d'un vieux livre oublié.

« Rêve » tu es encore là sur le grand tableau noir ou je trace ma signature pour me dire :

« J'existe » même si le temps à passé avec juste ce dessin de toi : voyageur sans bagage »

Rêvons d'une année meilleure pour 2022

Texte de Jean-Marie Roussière
Exclusivité Banque Humanitaire

Administrations & Services



Avec ou sans rendez-vous

Tél 02 40 41 30 60

contact@france-services-nozay.fr

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
La Grignonnais Mairie - 3 rue de l'Abbé Morel	09h30 - 12h00				
Nozay Mairie - 11 rue Alexis Letourneau	09h30 - 12h30 14h00 - 17h00	09h30 - 12h30 14h00 - 17h00	09h30 - 12h30	09h30 - 12h30 14h00 - 17h00	09h00 - 12h00
Saffré Médiathèque - 26 avenue du Château	09h30 - 12h00 13h30 - 16h30				
Abbaretz Mairie - 22 rue de la Mairie			09h30 - 12h00		
Vay Mairie - 5 rue Principale		14h00 - 17h00			
Puceul Mairie - 16 rue de la Mairie				09h30 - 12h00 (les semaines paires)	
Treffieux Mairie - 14 rue de la Libération				09h30 - 12h00 (les semaines impaires)	

Horaires mairie

Lundi : 9h30 à 12h30

Mardi : 9h30 à 12h30

Mercredi : fermée

Jeudi : 9h30 à 12h30

Vendredi : 9h30 à 13h30

14 rue de La Libération

Tel : 02 40 51 48 19

Mail : mairie@treffieux.fr

Jeux

1	4	6	7	5	3	9	2	8
2	5	3	4	8	9	7	1	6
9	8	7	1	2	6	5	4	3
6	3	5	2	7	8	1	9	4
7	9	1	3	6	4	2	8	5
4	2	8	9	1	5	6	3	7
5	6	4	8	9	2	3	7	1
3	1	2	5	4	7	8	6	9
8	7	9	6	3	1	4	5	2

4	1	5	7	9	8	2	3	6
7	3	6	1	5	2	4	8	9
8	2	9	6	4	3	5	7	1
5	4	2	9	8	6	3	1	7
6	8	7	3	2	1	9	5	4
1	9	3	5	7	4	8	6	2
2	5	4	8	6	7	1	9	3
3	7	8	2	1	9	6	4	5
9	6	1	4	3	5	7	2	8

Solutions des jeux du bulletin n°4 d'octobre 2021

4	6			3				
2	3			9	5		8	
	7			8		1		
					3			
	2	3	1	4	7	9		
		4						
	9		8			4		
3		5	4			2	7	
			2			3	5	

9		2			5			
7	6			3		5		
3	5		1			6	8	
				6				
2	9						3	6
				9				
	7	8			4		6	2
		9		2			1	8
			8			4		7

Solutions dans le prochain bulletin

Pour les enfants

Relie les points de 1 à 99 et découvre le dessin que tu peux colorier.



Prochaines parutions :
 La Gazette Treffloise n°7 mars 2022
 Bulletin Municipal N°6 mai 2022
 Date limite de dépôt de vos articles :
 La Gazette : 15 février
 Bulletin : 1er avril
 à l'adresse suivante :
 mairie@treffieux.fr

Directeur de la publication : Didier BRUHAY
 Rédaction : Commission Information et Communication
 Crédits photographiques : Mairie – Associations sauf mention
 Tirage : 450 exemplaires
 Conception graphique : Mairie de Treffieux
 Impression : AAGIR – Nozay
 Dépôt légal : à parution